

Parcoursup + tampon « 100 % présentiel » = inégalités multipliées

La FNEC FP-FO a appris que des établissements du second degré apposaient sur les dossiers de lycéens déposés dans Parcoursup la mention que les cours suivis l'avaient été en totalité en présentiel, « 100 % présentiel » !

Ainsi, les bacheliers des lycées publics, qui ne sont en rien responsables des privations de cours décidées par le ministère, se retrouveraient-ils en situation défavorable dans l'examen de leurs dossiers de demandes d'admission dans des formations de l'enseignement supérieur !

Le ministre, n'a pas répondu aux revendications de créations de postes pour faire baisser les effectifs par classe et a préféré laisser les personnels se débrouiller avec les moyens du bord. Il est seul responsable de la division des horaires par deux dans la grande majorité des lycées cette année.

La FNEC FP-FO demande que les ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Education Nationale interdisent que de telles références aux proportions de l'enseignement dispensé « en présentiel » soient portées sur les dossiers déposés par les lycéens dans *Parcoursup* et que soient annulées celles déjà portées par certains établissements.

Si besoin en était, cette pratique confirme le rôle de *Parcoursup* : une procédure foncièrement inégalitaire, fondée sur l'arbitraire d'une sélection renvoyant à la réputation d'établissements mis en concurrence, destinée à remettre en cause la qualification conférée par le baccalauréat, premier grade universitaire.

La FNEC FP-FO ne peut donc qu'être renforcée dans ses revendications de retrait de *Parcoursup* et d'abrogation de la loi ORE, d'abrogation de la réforme Blanquer du lycée et de rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire, donnant le droit des bacheliers d'accéder à la filière de leur choix dans l'établissement de leur choix.

à Montreuil, le 28 avril 2021